

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1907/2006/CE (REACH)

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit  
nom commercial

**Plaques filtrantes**  
**V2 – V3 – V5 – V7 – VS12 – VS15 – VS30 – VS40 – VS60**

Identification fournisseur

SOUFFLET VIGNE – CS 20125 – 69654 VILLEFRANCHE CEDEX  
TEL 04.74.65.31.04

## 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Constituants :

Cellulose, kieselguhr naturel, perlite et résines de renforcement autorisées dans le secteur alimentaire.

Elements	No – CAS	No-EINECS	Règlement CE 1272/2008	Concentration
Cellulose	9004-34-6	232-674-9	-	>80%
kieselguhr naturel	61790-53-2			
quartz + cristobalite	14464-46-1			< 1%
Perlite	93763-70-3			

Les matières contenues dans le produit ne sont pas nocives en regard du décret concernant les matières dangereuses.

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Dangers principaux :

A l'état sec, possibilité de dégagement de poussières en cas de manipulation inadéquate. Dangers physiques et chimiques : aucun

3.2 Risques spécifiques pour l'homme et pour l'environnement : non applicable.



Une société du Groupe Soufflet

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE  
Téléphone : 04 74 65 31 04 - Fax : 04 74 60 36 27

SA au capital de 721 570 € - RCS Villefranche-sur-Saône – Tarare B 623 780 178 – TVA FR 623 780 178



#### 4. PREMIERS SECOURS

Pas de mesures particulières.

#### 5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : eau, mousse, CO<sub>2</sub>.

#### 6. DISPERSION ACCIDENTELLE

Protection individuelle : masque de type P2.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation : pas de précautions particulières. Eviter la dispersion de poussières.

7.2 Stockage : dans un endroit sec et sans poussières ni odeurs.

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Poussière fine contenant du kieselguhr, valeur de concentration max. au poste de travail : 4 mg/m<sup>3</sup>

8.2 Equipements de protection individuelle : pas obligatoire ; dans le cas d'une manipulation correcte du produit, pas de relargage de poussière de kieselguhr.

#### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Etat physique : carton

rigide 9.2 Couleur : blanc /

beige 9.3 Odeur : aucune

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité du produit : produit stable à température ambiante dans les conditions normales d'utilisation. Début de carbonisation à une température > 200 °C.

10.2 Réactions dangereuses avec : aucune.

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Contient du kieselguhr naturel avec au maximum 1 % de cristobalite (N° CAS : 14464-46-1).

Pas d'autres effets négatifs connus.



Une société du Groupe Soufflet

Le Pont Rouge - RN 6 - BP 125 - 69654 VILLEFRANCHE SUR SAÛNE  
Téléphone : 04 74 65 31 04 - Fax : 04 74 60 36 27

SA au capital de 721 570 € - RCS Villefranche-sur-Saône - Tarare B 623 780 178 - TVA FR 623 780 178

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Pas d'effets négatifs connus. Ce matériau est non dangereux et insoluble dans l'eau.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes pertinentes d'élimination : si produit pur : mise en décharge autorisée.  
si produit souillé (après filtration) : techniques d'élimination  
diverses selon la nature du produit filtré.

## 14. TRANSPORT

Produit non soumis aux réglementations françaises RTMDR et internationales RID/ADR, IMO/IMDG, et OACI/IATA.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification CE : le produit n'est pas classé.

Etiquetage : le produit n'étant pas classé ne nécessite pas d'étiquetage.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées : filtration pour industries agro-alimentaires, chimiques et pharmaceutiques.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné.

Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.



Une société du Groupe Soufflet